

Les Infos de Base

Mercredi 24 octobre 2012
volume 15, numéro 43
ISSN 1492-0670



État de la publication

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
Nouvelles références aux lois et règlements du Québec
Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 43 du 24 octobre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 octobre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 43 du 24 octobre 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 42 du 20 octobre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 novembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 39 du 26 septembre 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 38 du 22 septembre 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 22 du 24 octobre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 novembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 22 du 24 octobre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 novembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 20 octobre 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 20 octobre 2012 et contient maintenant 9 024 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'administration financière, RLRQ, c. **A-6.001**, ann. 1.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 209.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. **A-19.1**, a. 5.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 210.

Loi sur les archives, RLRQ, c. **A-21.1**, aa. 11, 16, 22, 38.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 211.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi sur les biens culturels, RLRQ, c. **B-4**, remplacée.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 262.

Loi sur les bureaux de la publicité des droits, RLRQ, c. **B-9**, a. 12.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 212.

Charte de la Ville de Gatineau, RLRQ, c. **C-11.1**, a. 23.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 213.

Charte de la Ville de Lévis, RLRQ, c. **C-11.2**, a. 32.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 214.

Charte de la Ville de Longueuil, RLRQ, c. **C-11.3**, aa. 34, 58.2.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, aa. 215, 216.

Charte de la Ville de Montréal, RLRQ, c. **C-11.4**, aa. 34, 89, 89.1, annexe C, a. 220.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, aa. 217-220.

Charte de la Ville de Québec, RLRQ, c. **C-11.5**, aa. 32, 74.4, annexe C, aa. 72, 124, 125.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, aa. 221-225.

Loi sur la Commission de la Capitale nationale, RLRQ, c. **C-33.1**, a. 14.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 226.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ, c. **E-2.2**, a. 285.4.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 227.

Loi électorale, RLRQ, c. **E-3.3**, a. 259.4.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 228.

Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ, c. **F-2.1**, aa. 253.33, 253.48, 253.60, 261.1.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, aa. 229, 230.

Loi sur les impôts, RLRQ, c. **I-3**, aa. 232, 710.2, 710.2.1, 710.3, 712.0.1,

752.0.10.4, 752.0.10.4.1, 752.0.10.4.0.1, 752.0.10.7, 1129.17, 1129.21.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, aa. 232-234.

Loi sur la justice administrative, RLRQ, c. **J-3**, ann. II.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 235.

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, RLRQ, c. **M-17.1**, a. 22.3.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 237.

Loi sur le patrimoine culturel, RLRQ, c. **P-9.002**.

Entrée en vigueur de la Loi sauf l'article 236.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, c. **P-41.1**, a. 97.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 238.

Loi sur la qualité de l'environnement, RLRQ, c. **Q-2**, a. 31.9.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 239.

Loi sur la Régie du logement, RLRQ, c. **R-8.1**, a. 35.

Loi sur le patrimoine culturel, L.Q. 2011, c. 21, a. 240.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société, RLRQ, c. **C-26**, r. 17.1, a. 4.

Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société, Décision du 05-10-12, (2012) 144 G.O. 2, 4939, a. 1.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, RLRQ, c. C-26, r. 154, remplacé.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, Décision du 05-10-12, (2012) 144 G.O. 2, 4937, a. 28.

Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, RLRQ, c. C-26, r. 208.1, a. 25.

Règlement modifiant le Règlement sur la représentation et sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, Décision du 05-10-12, (2012) 144 G.O. 2, 4940, a. 1.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, RLRQ, c. C-26, Décision du 05-10-12, (2012) 144 G.O. 2, 4937, nouveau.

Règlement sur la régie interne de la Corporation des maîtres électriciens du Québec, RLRQ, c. **M-3**, r. 4, aa. 95, 96.

Erratum, (2012) 144 G.O. 1, 1201;

Erratum, (2012) 144 G.O. 1, 1202.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la preuve au Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-5**, annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la preuve au Canada, DORS/2012-220 du 05-10-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2371, a. 1.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, aa. 515, 553, 667, 746.1.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, aa. 32 (partie), 33, 200, 201.

Loi sur le casier judiciaire, L.R.C. 1985, ch. **C-47**, ann. 1.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, a. 49.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, ann. III.

Décret modifiant l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques, DORS/2012-223 du 09-10-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 2396, a. 1.

Loi sur la défense nationale, L.R.C. 1985, ch. **N-5**, a. 147.1.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, a. 50.

Loi sur les prisons et les maisons de correction, L.R.C. 1985, ch. **P-20**, aa. 2, 6.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, aa. 198, 199.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, L.C. **1992**, ch. **20**, aa. 2, 99.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, aa. 196, 197.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances, L.C. **1996**, ch. **19**, aa. 5, 6, 7, 8, 9, 10, ann. I, III.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, aa. 39-46.

Loi sur l'identification par les empreintes génétiques, L.C. **1998**, ch. **37**, aa. 9.1, 10.1.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, aa. 202, 203.

Loi sur la gestion des terres des premières nations, L.C. **1999**, ch. **24**, annexe.

Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, DORS/2012-217 du 05-10-12, (2012) 146 *Gaz. Can. II*, 2349, a. 1.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999**, ch. **33**, ann. 1.

Décret d'inscription de substances toxiques à l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), DORS/2012-219 du 05-10-12, (2012) 146 *Gaz. Can. II*, 2361, a. 1.

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, L.C. **2002**, ch. **1**, aa. 2, 3, 29, 32, 37, 38, 39, 42, 61-63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 81, 82, 110, 115, 119, 120, 160, 162.

Loi sur la sécurité des rues et des communautés, L.C. 2012, ch. 1, aa. 167-194.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la citoyenneté, L.R.C. 1985, ch. **C-29**.

Règlement sur la citoyenneté, DORS/93-246, aa. 3, 14.

Règlement modifiant le Règlement sur la citoyenneté, DORS/2012-178 du 20-09-12, (2012) 146 *Gaz. Can. II*, 2147, aa. 1, 2.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2012-193 du 26-09-12, (2012) 146 *Gaz. Can. II*, 2258, a. 1.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**.

Décret désignant le ministre des Transports à titre de ministre de tutelle de l'Autorité du pont Windsor-Détroit, TR/2012-78 du 24-10-12, (2012) 146 *Gaz. Can. II*, 2402, nouveau.

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. **1985 (5^e suppl.)**, ch. **1**.

Règlement de l'impôt sur le revenu, C.R.C., ch. 945, ann. VIII.

Règlement modifiant le Règlement de l'impôt sur le revenu, DORS/2012-191 du 20-09-12, (2012) 146 *Gaz. Can. II*, 2212, aa. 1-9.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant

présentés de la façon suivante dans Accès Légal :

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.

Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. B-1.

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.

Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour participer au projet-pilote.